

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance spéciale du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 septembre 2006, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE:

Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

7431- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2006, après avoir ajouté les deux points suivants:

- Cour municipale;
- Présence de toxines dans le Lac-Saint-Joseph;
- Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

7432 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 septembre 2006

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 septembre 2006, tel que rédigé.

7433 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2006;
- Réconciliations bancaires au 31 août 2006
- Rapports budgétaires pour le mois d'août 2006.

7434 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2006-191 à 2006-217 inclusivement, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

7435 – Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'août 2006.

7436 – Suivi du dossier de la route

Monsieur Jacques Tessier prend la parole. Actuellement les travaux vont bon train. Il y a déjà 3.5 km de route pavée et nous croyons que l'échéancier des travaux sera respecté. Pour ce qui est des coûts, nous sommes très proches des estimés. La structure de la route est solide et le mélange de gravier-pavage obtenu suite à la pulvérisation est de très bonne qualité.

7437 – Résolution pour financement du règlement d'emprunt no 04-171 au montant de 95 000\$ auprès de la Caisse populaire Desjardins Sainte-Catherine

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Autorise la secrétaire-trésorière à contracter un prêt de \$95,000.00 pour une période de cinq (5) ans afin de financer le règlement d'emprunt no 04-171, auprès de la Caisse populaire Desjardins Ste-Catherine et à signer tous les documents nécessaires pour ce prêt.

7438 – Résolution pour financement temporaire du règlement d'emprunt no 06-180 au montant de 1 600 000\$ auprès de la Caisse populaire Desjardins Ste-Catherine

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Autorise la secrétaire-trésorière à contracter un prêt temporaire de \$1,600,000.00 afin de financer le règlement d'emprunt no 06-180, auprès de la Caisse populaire Desjardins Ste-Catherine et à signer tous les documents nécessaires pour ce prêt.

7439 - Demande de permis au 878, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

ATTENDU QUE Monsieur Yves Fradet désire construire une plate-forme au-dessus d'une jetée existante et de roches dans l'eau;

ATTENDU QUE le permis 03-40 a déjà été émis pour cette construction par M. Alain Bouchez, inspecteur municipal, le 20 décembre 2003;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot voisin a signé une autorisation à Monsieur Fradet pour la construction de ladite plate-forme;

ATTENDU QUE ledit propriétaire a été dans l'impossibilité de procéder à l'exécution de ces travaux pour des raisons personnelles;

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte de la demande de permis concernant la propriété sise au 878, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph et autorise l'inspecteur en bâtiments à émettre un nouveau permis.

7440 - Cour municipale – retrait de la compétence de la Ville de Québec

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Jocelyn Boivin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera présenté pour adoption, un règlement autorisant le retrait du territoire la Ville de Lac-Saint-Joseph de la compétence de la Cour municipale de la Ville de Québec.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7441- Cour municipale – adhésion à la Cour municipale de St-Raymond

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Jocelyn Boivin, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera présenté pour adoption, un règlement autorisant l'adhésion de la Ville de Lac-Saint-Joseph à l'entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de la Ville de St-Raymond afin d'assujettir son territoire à la compétence de cette Cour.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7442 – Toxines

Monsieur le Maire O'Donnell Bédard donne des précisions concernant les algues bleues découvertes dans le lac. Il explique les conséquences puisqu'il y a tout de même un tiers de notre population qui est touchée par ce phénomène. Plusieurs questions sont posées par les citoyens présents quant aux changements à apporter et à la formation d'un comité de citoyens.

7443 – Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité:

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 18 septembre 2006 et de tous les autres documents exigés par la Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- Que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Correspondance

Monsieur le Maire O'Donnell Bédard nous fait part d'une lettre reçue de l'Ordre des Vétérinaires qui nous met en garde contre la rage du raton laveur à titre d'information seulement. Il précise qu'il faut faire attention lorsque nous avons des animaux domestiques qui présentent des comportements inquiétants.

7444- Levée de la séance

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h10.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire